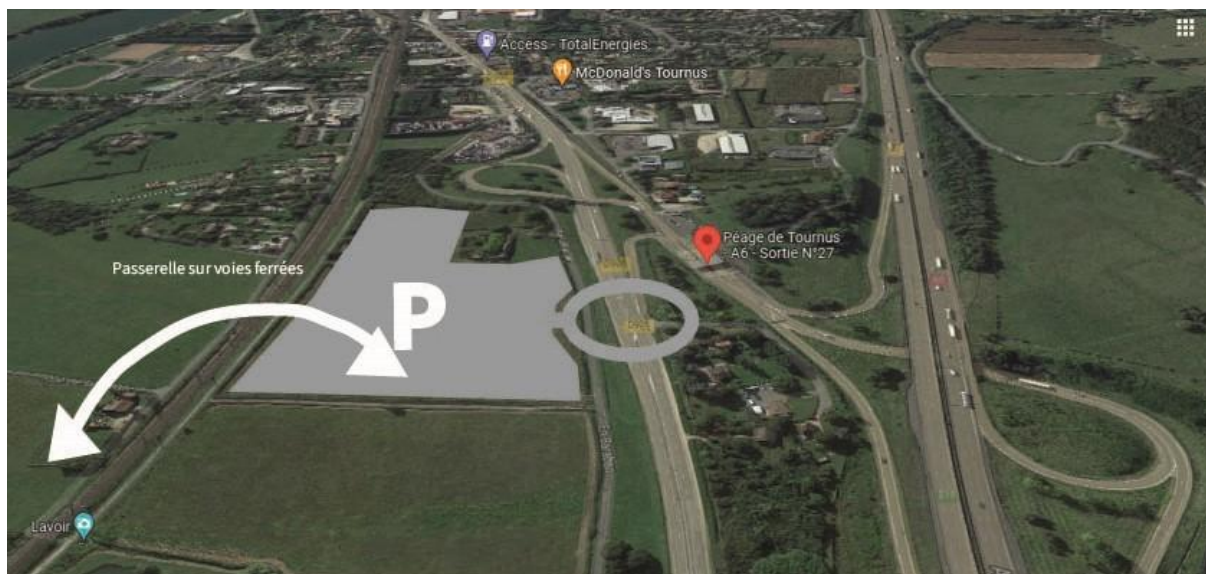


## LE SAVIEZ-VOUS ?

**ECLAT et la zone nord.** Le PLUi proposé par la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois -- qui fera l'objet d'une enquête publique prochainement, nous éclaire sur l'étendue du projet d'aménagement de l'entrée nord de Tournus où figurent : un grand rond-point sur la RD 906, un parking de 900 places, un centre d'accueil touristique, une passerelle au-dessus de la ligne SNCF et un parc agro-touristique. Mais du parc ECLAT, pas un mot. Pourtant, un parc d'attractions qui envisage d'accueillir jusqu'à 420 000 visiteurs par an, soit plusieurs centaines de véhicules par jour, ne peut pas ne pas avoir de conséquences néfastes sur la qualité de vie des tournusiens et tournusiennes, particulièrement pour les habitants de la Preste, Monplaisir et Saint-Jean: trafic, pollution, bruit jusqu'au soir, stress.

**Le nœud routier qui étrangle Tournus nord se resserre avec ECLAT.** Pour gérer le large afflux de véhicules généré par le parc d'attractions, un grand rond-point devra être aménagé sur la RD 906 à l'entrée de la Ville pour en faciliter l'accès, s'ajoutant à l'encombrant nœud routier que représente l'A6, l'entrée de l'autoroute et le péage. Le rond-point mènerait directement à un parking de 900 places équipé d'ombrières photovoltaïques et relié au parc par une imposante passerelle. Une telle concentration d'infrastructures routières et énergétiques, ajoutées aux ferroviaires, défigurerait et banaliserait l'entrée de la ville historique et multiplierait les désagréments pour les tournusiens (trafic, bruit, pollution). Le rond-point, ajouté aux autres infrastructures créerait un no man's land, infranchissable pour les piétons, le contraire de ce qu'on imagine être l'entrée attirante d'une ville renommée.



Entrée nord de Tournus

**Le parking « paysager », une fausse promesse** car la nouvelle loi Accélération des énergies renouvelables oblige les parkings à installer des ombrières photovoltaïques sur chaque emplacement, ce qui ne laisse pas beaucoup d'espace pour les arbres et la verdure. Ce serait donc une gigantesque structure étincelante sur 7 ha. qui accueillerait les visiteurs à l'entrée de Tournus



Exemple de parking « paysager » PLUi



Exemple d'ombrières photovoltaïques - Wikimedia

**Spéculation foncière ?** M. Accary a récemment affirmé dans le Magazine 71 que « *le Département a conventionné avec la Safer pour acquérir 16 hectares de terrain destinés au projet Eclat* ». Alors pourquoi 5 hectares sur les 16 sont en fait destinés à un projet immobilier dans le quartier Saint-Jean ? Voir PLUi, OAP TOU-3 Saint-Jean.

**Main basse sur la Preste.** Le prix d'acquisition de la maison Pardon, rue de la Preste, s'élève à 332 000 €, une coquette somme pour une petite villa en bordure de la ligne de chemin de fer. Elle serait démolie pour laisser place à la passerelle. D'autres propriétaires dans le hameau de la Preste se sont vus offrir des sommes alléchantes. Le hameau pourrait disparaître.



*La maison Pardon, rue de la Preste (dir. Nord). Emplacement projeté de la passerelle - Google Streetview*

**Zone de vie à défendre.** Au centre de ce vaste projet, sur 20 ha de terres agricoles longeant la Saône, la ferme des Delay, lesquels résistent contre ce rouleau compresseur mais désespèrent de devoir quitter un jour les terres qui les ont nourris depuis 4 générations.



*La ferme Delay surplombant la Saône*

**Une aberration en pleine crise climatique.** La zone de chalandise d'un parc d'attractions de moyenne envergure s'étend sur un rayon de 250 km. Avec l'objectif de 420 000 visiteurs par an, cela représente des millions de km et des centaines de milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>. Il est désolant de constater que la plupart de nos élus ne font toujours pas le rapprochement entre tourisme de masse et réchauffement climatique.

**Zéro artificialisation nette d'ici 2050 :** obligation de réduire de 50% la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2031 par rapport à la consommation de la décennie précédente (Loi Climat résilience). La Comcom s'y était engagée, appliquant le principe dans l'élaboration du PLUi ; mais avec ECLAT et l'aménagement de la zone nord, l'objectif est loin d'être atteint avec seulement 37% de réduction (46% sans ECLAT), selon le PLUi.

**Il faut 1000 ans pour faire 1 cm de terre.**

**Le collectif Pas d'ECLAT**

<https://www.pasdeclat.fr/>  
[contact@pasdeclat.fr](mailto:contact@pasdeclat.fr)

*IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique*

